MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Franklin, tenue le 8 septembre 2026, le règlement suivant a été adopté :

- **Le règlement numéro 272-26 modifiant le règlement de zonage 272 afin d'ajouter des dispositions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturel pour un projet intégré.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1670, route 202, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Franklin, tenue le 8 septembre 2026, le règlement suivant a été adopté :

- **Le règlement numéro 272-26 modifiant le règlement de zonage 272 afin d'ajouter des dispositions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturel pour un projet intégré.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1670, route 202, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Franklin, tenue le 8 septembre 2026, le règlement suivant a été adopté :

- **Le règlement numéro 272-26 modifiant le règlement de zonage 272 afin d'ajouter des dispositions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturel pour un projet intégré.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1670, route 202, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Franklin, tenue le 8 septembre 2026, le règlement suivant a été adopté :

- **Le règlement numéro 272-26 modifiant le règlement de zonage 272 afin d'ajouter des dispositions préalables à la délivrance d'un permis de construction relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturel pour un projet intégré.**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1670, route 202, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalitedefranklin.ca.

DONNÉ à Franklin, ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 novembre 2026.

_____
Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière